

L'université face à son avenir

Au 1^{er} janvier, une majorité d'établissements aura basculé vers l'autonomie. Ils seront plus que jamais jugés sur la lutte contre l'échec et l'insertion professionnelle.

Comment se portent les universités françaises après une année plutôt troublée ? Plutôt pas mal, assure le rapporteur spécial de la commission des finances de l'Assemblée nationale sur la recherche et l'enseignement supérieur, Laurent Hénart, député (UMP) de Meurthe-et-Moselle. Dont le travail a porté plus particulièrement sur les formations supérieures et la recherche universitaire, ainsi que sur la vie étudiante. Soit, en termes budgétaires, sur 14 milliards d'euros, le budget total du ministère de Valérie Pécresse s'élevant à un peu plus de 24 milliards.

Le parlementaire ne manque pas d'arguments avec la confirmation d'un coup de pouce supplémentaire annuel du milliard annoncé par le président de la République sur cinq ans. Un effort qui ne convaincra pas tout le monde (lire ci-dessous), mais semble en tout cas satisfaire la majorité des présidents d'université qui se préparent à basculer vers l'autonomie de leurs établissements.

Au 1^{er} janvier 2010, 51 universités sur 83, 4 établissements d'enseignement supérieur et 2 écoles normales supérieures disposeront des res-



L'université Henri-Poincaré à Nancy saluée pour son engagement dans un vaste programme qui concerne notamment l'évaluation des enseignements. Photo d'archives ER

sponsabilités et compétences élargies, régime prévu par la loi dite d'autonomie d'août 2007.

L'autonomie aura un prix : le renforcement de l'évaluation des établissements. Notamment en direction du plan « réussite en licence », plan quinquennal lancé en 2008.

Ce plan a pour objectif de di-

viser par deux le taux d'échec en première année de licence à l'horizon 2012 et de permettre à 50 % d'une classe d'âge d'atteindre le niveau de la licence, en tant que diplôme national qualifiant d'insertion ou de poursuite d'études.

Selon Laurent Hénart, le plan licence doit bénéficier

« d'un effort cumulé de 730 M €. En 2010, il recevra une dotation supplémentaire de 66,5 M €. »

Pour mesurer l'efficacité des mesures, un cahier des charges contractuel a été établi avec les universités. Et l'Aeres (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseigne-

ment supérieur) veillera au grain.

Cinq axes sont privilégiés par les universités : l'orientation et l'accueil des nouveaux étudiants (prérentrée, bilan de compétence, mise à niveau, cours de méthodologie) ; le renforcement de l'encadrement pédagogique (enseignants référents assurant un accompagnement personnalisé, augmentation des horaires d'enseignement, plus petits groupes de TD, développement du contrôle continu) ; suivi des étudiants en difficultés (repérage précoce, tutorat, réorientation si besoin) ; professionnalisation (généralisation du module « projet personnel et professionnel ») ; enfin, évaluation des enseignements et suivi de la rénovation du cursus licence.

Coup de chapeau, décerné par le ministère de l'Enseignement supérieur, repris par Laurent Hénart, à l'université Paul-Verlaine à Metz et Henri-Poincaré à Nancy pour leur engagement dans ce programme. Qui ne demande donc qu'à être confirmé et amplifié.

Philippe RIVET

● Retrouvez le rapport de Laurent Hénart sur www.es-trepublicain.fr rubrique éducation.